

M. McIntosh: Les gens ordinaires et raisonnables, qui constituent le public canadien, en concluent que le gouvernement ou le cabinet doit démissionner ou demander la dissolution au Gouverneur général. (*Applaudissements*)

L'éditorialiste déclare, plus loin, qu'à son avis, la motion dont est saisie actuellement la Chambre est contraire au Règlement, et il termine son article par ces mots:

La seule solution, c'est la dissolution, et le plus tôt sera le mieux.

Je paraphrase ce qu'a dit mon chef l'autre jour à la Chambre: le gouvernement n'a nul droit de saisir la Chambre de travaux, y compris une motion de confiance. Il a été mis en minorité à propos d'un projet de loi visant à majorer les impôts, élément fondamental de son programme. Cette mise en minorité exprime nettement le manque de confiance de la Chambre envers le gouvernement. Il faut respecter l'usage constitutionnel. Il est essentiel, dans l'intérêt de notre constitution, que la perte d'un vote de confiance de ce genre soit suivie d'une démission ou d'une recommandation de dissolution.

D'après l'homme de la rue, la défaite du gouvernement sur une mesure fiscale budgétaire présentée par le ministre des Finances ne peut que signifier un manque de confiance manifeste dans le gouvernement de la part de ses représentants au Parlement. Une autre chose qui se rattache au problème et que les Canadiens comprennent très bien, c'est l'extravagance du gouvernement, clairement démontrée dans le rapport de l'auditeur général et dans les récentes prévisions budgétaires. On constate que les dépenses prévues pour la plupart des programmes du gouvernement ont augmenté de façon sensible.

Nous sommes actuellement aux prises avec une inflation grave, des taux d'intérêt astronomiques, une politique d'argent serré et un accroissement constant dans le domaine du chômage. Ces questions sont graves, mais elles cèdent le pas à la crise politique qui sévit actuellement au Parlement, car il y va de la suprématie du Parlement; la liberté individuelle des Canadiens est en danger. Dans un éditorial paru dans le *Telegram* de Toronto, le 21 février, on lit le passage suivant:

Le gouvernement est lamentablement divisé à l'heure actuelle: d'un côté, il y a les hommes de conscience, et de l'autre, ceux qui veulent se cramponner au pouvoir par tous les moyens ou expédients possibles.

On ajoute, dans l'éditorial, que le premier ministre prend conseil de ceux de ses collègues qui veulent se cramponner à tout prix aux restes du pouvoir. La détermination du premier ministre de recourir à ces tactiques rejette sur les députés la responsabilité d'ap-

puyer l'institution au sein de laquelle ils ont été élus. Si le gouvernement se maintient, le Parlement devient alors rien de plus qu'un tampon.

Si la Chambre n'a pas la haute main sur les projets de loi de finances, elle ne l'a plus sur rien. On ne saurait demander aux députés de servir de boucs émissaires et d'endosser la responsabilité des erreurs du gouvernement. Je suis persuadé que les gens que je représente, dans la circonscription de Swift-Current-Maple-Creek, seraient amèrement déçus à la pensée que le député qu'ils ont élu, de quelque parti qu'il soit, n'a d'autre obligation envers eux que de servir de bouc émissaire ou de tampon. Si telle était l'idée qu'on se faisait des fonctions d'un député, le parti que j'appuie aurait choisi un autre candidat, je le sais.

J'estime qu'agir ainsi détruit complètement notre régime démocratique. Tout le mécanisme de notre système de gouvernement prévoit que le Parlement a des moyens de protéger le peuple contre l'exécutif qui juge peut-être souhaitable de gouverner d'une façon dictatoriale. C'est ce que le gouvernement tente de faire: gouverner d'une façon dictatoriale. Je répète que notre devoir, en tant que députés, est de protéger le peuple contre pareille action. Winston Churchill a dit:

La démocratie est la pire forme de gouvernement jamais conçue par l'homme—à l'exception de toutes les autres.

Nous n'avons rien de mieux et nous devons la protéger. Demander à la Chambre de ne pas tenir compte du vote de lundi, c'est tourner la Chambre des communes en ridicule. Ne pas tenir compte du vote, c'est porter atteinte à l'essence même de la démocratie constitutionnelle et du gouvernement responsable. Je ne puis comprendre l'attitude prise par le premier ministre et le gouvernement en essayant de contourner le vote décisif de lundi soir. Ils tiennent si désespérément à garder le pouvoir qu'ils sont prêts, pour cela, à dévaluer les faits, à faire fi des précédents et de l'usage constitutionnel. Je les comprends, monsieur l'Orateur, mais je ne puis être d'accord avec eux ni approuver leur façon d'agir.

Si je comprends bien leur thèse, ils auraient été défaits par suite d'un malencontreux et ridicule accident, d'une chose sortant de l'ordinaire et pas tout à fait loyale. Ils prétendent aussi, si je comprends bien, que quels que soient les événements survenus lundi soir, le vote qui les a défaits ne constitue pas véritablement un vote de défiance.

Si je comprends bien leur position telle qu'on l'a exposée jusqu'ici, ils désirent maintenant que la Chambre revienne sur sa décision, qu'elle annule entièrement ce qui s'est